



Place André Chamson – B.P. 14
48150 MEYRUEIS

Conseil d'Administration :
Séance du mardi 05/11/2019 à 17h30

Président : Mme Causse Catherine
Nombre de membres présents à l'ouverture : 18
Excusés : 6
Absents : 8

Secrétariat : Mme Clément Lisa, CPE
Quorum : 14

Convocations envoyées le 17 octobre 2019

Numéro et nature des questions traitées	Observations
1. Installation du nouveau CA	
2. Approbation du PV de la séance du 01 juillet 2019 et de l'ordre du jour	Actes 7 et 14
3. Règlement intérieur du CA pour l'année 2019-2020	Acte 6
4. Installation des différentes commissions : commission permanente, conseil de discipline, commission éducative, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail, conseil pédagogique	Acte 15
5. Résultat DNB et cérémonie républicaine	
6. Constats de rentrée (effectif élèves, personnels, locaux, équipements et transports)	
7. Devoirs faits	
8. Calendrier pédagogique	Acte 8
9. D.B.M	
10. Délégation au chef d'établissement pour signature des marchés à incidence financière annuelle	Acte 2
11. Tarifs et recettes accessoires	Acte 11
12. Participation maximale des familles pour sortie (hors voyage) et concours	Acte 10
13. Conventions	Actes 13 et 9
14. Critères d'attribution des fonds sociaux	Acte 5
15. Voyages : intérêt pédagogique et budget prévisionnel	Actes 4, 3, 12 et 16
16. Cérémonie de la pose de la 1 ^{ère} pierre	
17. Travaux nouveau collège	
18. Questions diverses	

Meyrueis, le 12 novembre 2019

*La Principale,
Catherine Causse*

*La Secrétaire,
Lisa Clément*

Le quorum étant atteint, le C.A débute à 17h35

1. Installation du nouveau Conseil d'Administration (CA)

Madame Causse présente les membres du nouveau conseil d'administration. Le collège des personnels et des représentants des parents d'élèves sont complets.

Mme Causse remercie tout le monde pour leur présence et en particulier Hugo BRUN, élève qui revient pour la seconde année consécutive.

2. Approbation du Procès Verbal de la séance du 28 juin 2018 et de l'ordre du jour

Le procès-verbal de la séance du 01 juillet 2019, n'appelant pas de remarque, est adopté à l'unanimité (Acte n°7-17 voix pour et 1 abstention).

Mme Causse lit un ordre du jour chargé, comme l'est souvent celui du premier conseil d'administration de l'année. Aucune question diverse n'a été déposée dans les temps.

Arrivée de Mme REILHAN, personnel qualifiée à 17h49

L'ordre du jour est approuvé par les membres du Conseil à l'unanimité (Acte n°14-18 voix pour).

3. Règlement intérieur du CA pour l'année 2019-2020

Le Décret 2019-838 du 19 août 2019 apporte diverses mesures de simplification concernant le conseil d'administration. En voici le détail :

Concernant l'article 2 : jusqu'à présent les membres du CA étaient convoqués au moins 10 jours avant la séance. Le législateur a rapporté ce délai à 8 jours.

Concernant l'article 3 : Si le quorum n'est pas atteint (- de 14 personnes) alors il faudrait convoquer à nouveau le CA. Cette nouvelle convocation doit intervenir dans un délai de 5 à 8 jours maximum.

En cas d'urgence le délai peut être réduit à 3 jours.

Cette année, il y aura des travaux sur le règlement intérieur que nous ferons au mois de février puisqu'il y aura une commission permanente (obligatoire pour la Dotation Globale Horaire et en cas de modification du règlement intérieur).

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité avec les modifications des articles 2 et 3 (Acte n°6-18 voix pour).

4. Installation des différentes commissions : commission permanente, conseil de discipline, commission éducative et Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail et Conseil Pédagogique

Après avoir présenté au préalable le rôle des différentes commissions, Mme Causse propose une interruption de séance afin que chaque groupe puisse se réunir pour se positionner sur les différentes commissions. Cette proposition est adoptée. L'interruption de séance démarre à 17h55 et se termine à 18h15.

Les différentes commissions sont installées.

5. Résultat DNB

28 élèves se sont présentés au mois de juillet. 27 ont obtenu le diplôme du brevet dont 16 avec mention (9 mentions Assez Bien, 4 mentions Bien et 3 mentions Très Bien).

Depuis 3 ans, le collège organise la remise des diplômes aux élèves. Cette cérémonie aura lieu le 8 novembre à 19h00. Les élèves et leur famille sont invités à cette cérémonie suivie d'un buffet convivial. Les enseignants sont invités ainsi que les membres du CA. Mme Causse en profite pour renouveler son invitation.

6. Constats de rentrée (effectifs élèves, personnels, locaux, équipements et transports)

- **Effectifs élèves :** A la rentrée 2019-2020 tous les professeurs étaient nommés pour accueillir 95 élèves : 28 en 3^{ème}, 26 en 4^{ème}, 22 en 5^{ème}, 18 en 6^{ème}.

Un élève ne s'est pas présenté à la rentrée et sa sœur a quitté également le collège depuis.

Lundi 04 novembre, une élève de secteur s'est inscrite en 4^{ème} ainsi qu'une élève interne en 5^{ème}.

A ce jour le collège compte 95 élèves dont 22 internes. Ils sont particulièrement nombreux en 3^{ème} (11), et beaucoup moins en 4^{ème} (6), 5^{ème} (4) et 6^{ème} (1).

- **Personnels :** De nombreuses nouvelles positives ont touché le collège à cette rentrée. En mars, 2 chaires sont créées pour Meyrueis : Une en espagnol et une en arts plastiques.

Une demande en juin avait été déposée pour pouvoir dédoubler les classes chargées de 4^{ème} et 3^{ème}.

Le 12 juillet, 5h ont été accordées (1h en maths, 1h en techno, 1h30 en SVT et 1h30 en sciences physiques). 1h de chorale a été attribuée au professeur d'éducation musicale.

Le nombre de titulaires augmente (7), 6 contractuels ont émis l'an passé le souhait de revenir au collège André Chamson : ils sont en poste depuis la rentrée.

Les arrêts maladies du début d'année ont aussi été partiellement remplacés par un personnel titulaire remplaçant.

En vie scolaire, il y a eu quelques changements Emma Séquier est la nouvelle Assistante d'Education. Elle remplace Mme Choquet.

Deux services civiques ont rejoints l'équipe vie scolaire : M. Demongodin et M. Saussey. Pour des questions administratives, ils n'ont pris leurs services que le lundi 04 novembre 2019.

Concernant les personnels territoriaux : Mme Choquet a rejoint l'équipe en remplacement de Mme Coste mais seulement sur 20h (Mme Coste étant sur un temps plein).

Le reste de l'équipe n'a pas changé. En revanche, 3 départs à la retraite sont prévus dans les mois à venir.

M. Reix souhaite contredire le bilan du gouvernement concernant les conditions de rentrée.

« Il précise que dans 3 disciplines les professeurs ont été nommés au dernier moment (fin août, début septembre). La condition des enseignants contractuels n'est pas simple. Oui, nous avons tous nos professeurs mais quelles sont les conditions pour ces 3 personnels ? L'avenir c'est la contractualisation des postes de fonctionnaires. Je souhaite tempérer et nuancer un peu ce bilan vis à vis du gouvernement. »

M. Ladet s'interroge sur le manque d'enseignants. Mme Causse lui répond que le recrutement n'est pas suffisant et que l'attractivité du métier n'est pas très forte. Il y a des places ouvertes aux concours mais ces places ne comblent pas les besoins.

M. Ladet demande si les enseignants contractuels sont des personnels qualifiés. Mme Causse précise qu'ils sont validés par les corps d'Inspection donc ils sont qualifiés mais n'ont pas le concours.

Mme Quet précise également qu'ils sont titulaires d'une licence dans la discipline qu'ils enseignent.

Mme Causse souligne que l'on fait appel aux contractuels lorsque les postes ne sont pas pourvus par des titulaires.

Ensuite, M. ladet s'inquiète pour les élèves ; n'est ce pas un frein de changer régulièrement d'enseignants.

M. Chevalier répond sur ce point. Cela n'est pas très différents des autres établissements de France où les professeurs changent aussi souvent.

Mme Quet rajoute que passer 4 ans avec le même enseignant n'est pas toujours bénéfique pour l'élève.

Mr Nahenahe pense que cela peut, toutefois, être une richesse.

Mme Causse complète l'échange : Pour les projets, en effet, cela peut être plus compliqué par rapport au suivi mais en termes de résultats c'est sans aucun doute une richesse.

- **Les locaux, équipements et transports :** Mme Causse n'a pas à rapporter d'informations complémentaires dans ces domaines. La région a récupéré la compétence des transports comme c'était annoncé.

7. Devoirs faits

Mme Causse présente le dispositif « devoirs faits »

La demande d'heures en devoirs faits a été adressée aux familles par le biais des dossiers d'inscription pour faciliter l'organisation. Il avait été convenu que ces inscriptions pouvaient faire l'objet d'une réactualisation lors des conseils que nous avons eus avant les vacances de la Toussaint et ceux que nous aurons avant les

vacances de Pâques. Une demande particulière de la part de l'équipe pédagogique peut être déposée pour une présence supplémentaire de l'élève.

Ce dispositif est coordonné par Mme Ramin. Les intervenants sont multiples : Des enseignants, les 2 services civiques et des bénévoles.

Nous essayerons cette année de faire en sorte que les remplacements des intervenants absents soient assurés par la vie scolaire. Evidemment lorsque cela sera possible. En effet, si plusieurs professeurs sont absents alors il ne sera pas possible pour les AED d'assurer cette mission.

Les groupes n'excéderont pas 10 élèves. Nous avons répondu à toutes les demandes sauf pour les élèves de 6^{ème} pour lesquels il a été compliqué de trouver des créneaux, d'autant que les présences des non internes ne sont demandées que sur du temps scolaire.

L'heure proposée le soir est utilisée principalement par les internes. Concernant le retour auprès des familles, un cahier devoirs faits (DF) a été mis en place pour établir le lien entre les familles et le collège. Ce nouvel outil n'est pas encore bien repéré par les élèves et leurs familles.

Départ de M. REIX à 18h56

8. Calendrier pédagogique

Il a été envoyé ce jour par mail, un calendrier annuel prévisionnel avec les dates des différents conseils d'administration, de la commission éducative, et les dates de conseils de classe en particulier.

Un aparté est fait sur les conseils de classe. Cette année nous tentons de travailler autrement concernant le suivi des élèves. Dans l'année, il y a 2 conseils de régulations qui permettent d'échanger et préparer les relevés de notes (2 dans l'année). Il y aura 2 conseils semestriels pour les compétences avec 2 bulletins distribués.

Pour les 6èmes et 3èmes il y a un conseil en fin d'année pour valider les fins de cycles.

Madame Causse informe les parents d'élèves que les relevés de notes sont donnés lors des rencontres parents-professeurs.

Cette année, il a été demandé une seconde journée de prérentrée. Elles ont eu lieu le 2 octobre sur le projet d'établissement et le 25 octobre pour le nouvel ENT (2 mercredis après midi).

Une information sera donnée aux parents d'élèves pour encore mieux s'emparer de ce nouvel ENT.

Mercredi 25 mars après midi et samedi 7 mars au matin (sous réserve de la date de journée portes ouvertes) correspondent aux 2 demi-journées de solidarité.

9. D.B.M pour vote

Mme Dulfour présente une DBM de type 32, prélèvement sur fonds de roulement afin d'incrémenter le Service Restauration et Hébergement et notamment les achats de denrées alimentaires à hauteur de 7000 €. En effet, les crédits ouverts au budget prévisionnel de 2019 ne suffiront pas à payer les factures jusqu'à la fin de l'année 2019. Cette situation devrait perdurer ; Mme Causse précise que le montant de la dotation du CD48 ne prend pas en compte l'augmentation des effectifs.

Elle explique que ce prélèvement doit être voté au CA.

M. Ladet demande des précisions sur les créances à l'huissier. Mme Causse explique qu'il s'agit des familles qui n'ont pas payé les factures. Ce sont des créances anciennes. J'ai demandé à Mme Dulfour de faire le lien avec l'agent comptable sur ces situations afin de pouvoir payer cette somme, si nécessité, sur les fonds sociaux.

Mme Aine demande comment réalimenter financièrement le fonds de roulement.

Mme Dulfour explique qu'au moment du compte financier un bilan est fait avec un résultat positif ou négatif. Si les dépenses ont été supérieures aux recettes alors nous avons réalisé un déficit et il convient de prélever sur les fonds de réserve pour établir l'équilibre.

Au contraire si les dépenses sont inférieures aux recettes nous avons dégagé un bénéfice qui va venir alimenter notre fonds de roulement. Le service restauration et hébergement est un service autonome qui doit s'autofinancer ; ce qui n'est pas le cas actuellement.

Mme Causse précise que l'année dernière le budget prévisionnel 2019 a été voté en déséquilibre de 5541.40 € pour alimenter le service Activité Pédagogique.

Mme Aine souhaite savoir si le montant du prélèvement est le même chaque année. Mme Causse répond par l'affirmative.

Mme Aine demande si cela est lié au nombre d'élèves. Mme Causse précise que oui mais pas seulement.

Mme Dulfour, explique qu'elle a entrepris un travail de négociation des prix auprès des fournisseurs mais qu'au vue de notre petite structure isolée géographiquement la marge de manœuvre est très étroite. La mise en concurrence de fournisseurs est limitée.

M. Ladet souhaite savoir si nous allons perdre en qualité. Mme Dulfour informe qu'il faudra faire des choix car nous n'avons pas les moyens. A ce jour le coût des denrées par repas est supérieur au montant que nous pouvons dépenser.

M. Ladet intervient concernant les produits issus de l'agriculture biologique qui coûtent cher. Mme Dulfour confirme qu'en effet cela à un coût mais que c'est imposé par la réglementation.

M. Ladet demande si la Région et le Département donnent quelque chose. Mme Palanque précise que la dotation sert aux matériels et bâtiments. Il n'y a pas d'aide pour l'établissement concernant le service SRH. Le département a quand même une mission d'accompagnement des établissements scolaires et cherche des solutions pour le réapprovisionnement de ce genre d'établissements et pour des achats communs.

Mme Reilhan, anciennement gestionnaire confirme que ce n'est pas évident, qu'à son époque il y avait un groupement d'achat mais que c'était très compliqué.

Mme Delmas propose de travailler sur les produits les plus coûteux type viandes, poissons...

Mme Quet demande quel recours nous avons une fois le fonds de roulement épuisé.

Mme Reilhan répond qu'il convient d'appeler les autorités de contrôle.

Mme Aine demande si une remontée est faite au département sur la situation du collège. Mme Causse informe que l'an passé, elle a écrit au conseil départemental pour les informer de la situation préoccupante. Elle précise également que les membres du conseil d'administration ont rédigé une motion. Elle rajoute qu'aujourd'hui nous sommes dans une situation plus que préoccupante.

Mme Delmas s'interroge sur la situation des autres collèges de Lozère. Mme Palanque précise que Ste Enimie et St Etienne Vallée Française sont un peu dans ce cas de figure. Les petits établissements connaissent des difficultés d'approvisionnement avec toujours le souci de vouloir équilibrer la situation.

Mme Causse précise que comparer des établissements n'est pas si simple ; de nombreux éléments sont à prendre en compte. A son arrivée, le fonds de réserve n'était pas très élevé.

Mme Delmas rajoute qu'il y a quand même eu plus de 30 000 € en fonds de réserve. Mme Palanque reprecise l'accompagnement du département envers les établissements scolaires.

Mme Causse poursuit : l'an passé un gros effort à été fait sur les produits ménagers, les vêtements, et l'électricité.

Mme Aine propose de consulter une diététicienne pour faire un travail sur les menus.

Mme Causse répond que nous respectons la loi à ce niveau mais que les fruits et légumes sont des denrées onéreuses.

M. Ladet interroge les élèves : « Vous mangez bien ici ? » Les élèves répondent par oui.

Félix MOREL rajoute qu'il préfère manger en qualité plutôt qu'en quantité et qu'au collège les quantités sont suffisantes.

Les débats étant terminés nous passons au vote.

La décision budgétaire modificative pour un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 7000€ est adoptée à la majorité (Acte n°8-13 voix pour – 4 abstentions)

10.Délégation au chef d'établissement pour signature des marchés à incidence financière annuelle

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part.

Le Conseil d'administration donne délégation au Chef d'Etablissement pour la signature des marchés publics à l'unanimité (Acte n° 2-17 voix pour)

Mme Aine quitte le CA à 19h36.

11. Tarifs et recettes accessoires

Mme Dulfour présente les tarifs 2020 fixés par le Conseil Départemental de la Lozère à titre informatif et précise qu'il n'y a aucun changement par rapport à ceux de 2019.

Les autres recettes ne subissent pas de modification.

Le Conseil d'administration approuve les tarifs et recettes accessoires à l'unanimité (Acte n°11-17 voix pour)

12. Participation maximale des familles pour sorties (hors voyages) et concours

Le montant de la participation maximale des familles pour sorties (hors voyage) et concours est fixé à 5€. Mme Dulfour précise que ce montant est fixé pour chaque sortie ou concours.

M. Nahenahe demande si le « Pass jeunesse » peut payer le cinéma. Mme Quet lui répond qu'avec Cinéco cela est possible.

Mme Causse réexplique le fonctionnement du Pass jeunesse et redonne l'information en le mettant en lien avec l'Association Sportive.

Le Conseil d'administration approuve la proposition de participation des familles d'un montant de 5 € maximum par élève, pour les sorties (hors voyage) ou concours à l'unanimité (Acte n°10-17 voix pour)

13. Conventions

Départ d'un élève à 19h50

1ère Convention entre la Mairie de Meyrueis, le département et le collège pour l'utilisation de la cours du collège pour stationner des véhicules lors de la foire de la St Michel.

Mme Causse explique que la signature de convention est soumise au vote des membres du CA même si l'action a eu lieu.

Mme Palanque demande si nous n'avons pas la possibilité de faire une délégation pour les conventions.

Mme Causse répond que non.

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à procéder à la signature de la 1^{ère} convention à l'unanimité (Acte 9-16 voix pour)

2ème Convention liée au projet fédérateur qui régit les modalités avec la compagnie nocturne.

Convention faite entre le collège et le metteur en scène Luc Sabot.

Mme Causse explique que pour ce projet, des demandes de subventions ont été déposées.

Mme Palanque précise qu'au niveau du département la commission aura lieu le vendredi 08 novembre 2019.

Mme Causse informe que l'an passé on a pu effectuer l'ensemble des actions qui étaient prévues, et qu'elle espère que cette année il en sera de même.

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à procéder à la signature de la 2ème convention à l'unanimité (Acte 13-16 voix pour)

14. Fonds sociaux

Mme Causse explique et présente le fonctionnement des fonds sociaux ainsi que les modalités d'attribution.

Mme Dulfour explique qu'il faut voter les conditions d'attribution des fonds sociaux afin que l'agent comptable puisse valider le paiement.

Mme Quet demande s'il y a eu du changement par rapport à l'an passé concernant les barèmes.

Mme Dulfour répond par la négative.

Le Conseil d'administration approuve les conditions d'attributions des fonds sociaux à l'unanimité (Acte n°5-16 voix pour)

15. Voyages : intérêts pédagogiques et budget prévisionnel

Madame Causse donne la parole aux professeurs organisateurs des voyages pour la présentation de l'intérêt pédagogique de leur voyage.

Mme Moure : les 4èmes et les 3èmes se rendront en Angleterre à Oxford sur le thème Harry Potter et au cinéma en lien avec le projet de cette année. C'est un voyage qui concerne l'anglais, Histoire-Géo et les arts plastiques.

Mme Moure présente le programme. 55 élèves concernés, du 22 au 27 mars 2020, l'agence VTO Voyages a été retenue pour ce voyage dont le coût s'élève à 18 939€

Mme Reilhan quitte le CA- 20h00

Mme Quet présente l'intérêt pédagogique et le budget prévisionnel du voyage pour les classes de 6èmes et 5èmes à Marseille. La part des accompagnateurs est prise en charge par le FSE dans cet établissement pour les 2 voyages. Pour que les voyages puissent exister, c'est le seul moyen que nous avons.

Mme Delmas demande où seront hébergés les élèves. Mme Quet répond : au centre d'hébergement municipal de la ville de Cassis normalement, ou sinon dans un hôtel.

Budget : 2 780€ pour le transport, 1370,75€ pour les visites. 250€ par participants, moins les subventions, le montant s'élève à 200€ par famille.

M. Ladet demande quelles sont les solutions si les familles ne peuvent pas payer. Mme Quet précise que les fonds sociaux seront sollicités.

Mme Causse rajoute que parfois il arrive que certains élèves ne partent pas mais jamais pour des raisons financières.

Mme Causse explique les 2 votes nécessaires pour chaque voyage. Un concernant l'intérêt pédagogique l'autre le budget prévisionnel.

Le Conseil d'administration approuve l'intérêt pédagogique et le programme du voyage en Angleterre pour les 4èmes et les 3èmes, à l'unanimité (Acte n°4-15 voix pour)

Le Conseil d'administration approuve le budget prévisionnel du voyage en Angleterre pour les 4èmes et les 3èmes et la part des familles à 250 €, à l'unanimité (Acte n°12-15 voix pour)

Le Conseil d'administration approuve l'intérêt pédagogique du voyage à Marseille pour les 6èmes et les 5èmes, à l'unanimité (Acte n°3-15 voix pour)

Le Conseil d'administration approuve le budget prévisionnel du voyage à Marseille pour les 6èmes et les 5èmes, et la participation des familles à 200 €, à l'unanimité (Acte n°16 - 15 voix pour)

16.Cérémonie de la pose de la 1^{ère} pierre

Mme Palanque rappelle l'invitation de Mme Pantel, Présidente du conseil départemental de la Lozère, pour le lancement du chantier le jeudi 21 novembre à 15h30- Cérémonie de la 1^{ère} Pierre.

Mme Causse informe que les personnels en charge des élèves accompagneront les élèves sur le chantier pour cette cérémonie

17.Travaux nouveau collège

Mme Causse lit le mail de Mr Bertrand concernant l'avancé des travaux : « Concernant la construction du nouveau bâtiment, les délais sont globalement tenus par les entreprises. L'avancement des travaux a toutefois été un peu ralenti en raison des journées pluvieuses que nous connaissons cette période, mais ce sera sans conséquences majeures ».

Les travaux se déroulent avec un suivi régulier du conseil Départemental. Des réunions de chantier ont lieu tous les lundis. Mr Reboul, responsable du service des bâtiments au département, est notre interlocuteur privilégié.

Mme Causse informe qu'elle va écrire au département car au vu des finances il ne sera pas possible que le collège fasse l'avance des factures d'eau (consommation d'eau du chantier branchée sur le compteur du collège).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.

Le secrétaire de séance

Lisa CLEMENT, CPE



Le Président de séance

Catherine CAUSSE, Principale

